

Besançon, le 24 mars 2017

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Le CHU fait la lumière sur les accusations infondées contre le service de dermatologie**

**Les conclusions de l'inspection diligentée par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté sur la pratique médicale et les conditions d'organisation et de fonctionnement du service de dermatologie ont été remises mercredi 22 mars 2017. La mission établit clairement que les accusations publiques dont ce service a fait l'objet sont infondées.**

La mission n'a pas relevé de faits pouvant justifier les accusations portées par le Professeur Philippe Humbert à l'égard de ses confrères.

Ces accusations atteignent aujourd'hui une telle gravité que le CHU veut y mettre un terme. Elles ont en effet semé le doute chez les patients et leurs proches, et jeté le discrédit sur une équipe qui continue à exercer ses missions avec beaucoup de professionnalisme.

#### **Pourquoi le CHU ne s'est-il pas exprimé jusqu'à présent ?**

Le CHU s'est toujours astreint à respecter tant le devoir de réserve que le secret médical. Tenu par cette obligation, il n'a pas pu répondre ces derniers jours aussi précisément qu'il l'aurait souhaité à des allégations mensongères.

Le rapport dont le CHU disposait et qui invalidait déjà les dénonciations portées par le Professeur Philippe Humbert n'était que provisoire.

#### **Pourquoi le CHU a-t-il subi ces dernières semaines des accusations répétées à son encontre?**

La connaissance de ces conclusions par le Professeur Philippe Humbert ces dernières semaines a coïncidé avec ses nombreuses interventions dans les médias, mettant en cause violemment la pratique de ses confrères de dermatologie du CHU de Besançon.

#### **Contact presse**

Pauline Bernard - Directrice coopérations, communication, secrétariat général - Tél. 03 81 21 86 61 / 90 21

## Eclairage sur les principales actions menées depuis mars 2015

**Du 17 au 20 mars 2015** : 17 courriers de plaintes des médecins et internes de dermatologie dénonçant le comportement du Professeur Philippe Humbert, chef de service, sont reçus par le Directeur Général du CHU.

Lors d'une réunion organisée par le Directeur Général du CHU et faisant suite à la réception de ces courriers, le Professeur Humbert émet pour la première fois des accusations sur la qualité des soins en dermatologie.

**Avril-mai 2015** : mission de médiation externe à l'initiative du Directeur Général du CHU, conduite par deux médiateurs externes. Cette médiation ne permet pas de résoudre le conflit au sein du service (20 mai 2015).

**13 mai 2015** : demande du Syndicat national des praticiens hospitaliers de CHU de mettre fin aux fonctions de chef de service du Professeur Philippe Humbert.

**22 mai 2015** : demande de saisine de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) par le Directeur Général, le Président de la commission médicale d'établissement du CHU et le Doyen de la faculté de médecine et de pharmacie.

**Juillet-octobre 2015** : mission de l'IGAS, portant sur l'organisation et le management du service de dermatologie, demandée par le CHU.

**8 octobre 2015** : aucun interne ne choisit le service de dermatologie pour le semestre de novembre 2015 à avril 2016.

Cette désaffection s'inscrit dans le contexte d'un déferlement de signalements du Professeur Philippe Humbert à l'égard d'internes, alors même qu'il est, durant cette période, enseignant, coordonnateur universitaire du diplôme d'études spécialisées de dermatologie.

Le service est réorganisé à compter de novembre 2015.

**12 octobre 2015** : démission du Professeur Philippe Humbert de ses fonctions de chef de service de dermatologie.

**Novembre 2015** : enquête diligentée par l'Agence Régionale de Santé relative à la qualité de la prise en charge médicale en dermatologie, réalisée avec l'appui de deux experts indépendants, professeurs de dermatologie exerçant dans des CHU d'autres régions, dont un spécialiste en cancérologie dermatologique. Les conclusions du rapport définitif de l'inspection sont présentées au conseil de surveillance du CHU le 25 janvier 2016.

**Octobre 2016** : l'Agence Régionale de Santé engage une inspection portant sur la pratique médicale et les conditions de fonctionnement du service de dermatologie. L'ARS s'appuie à nouveau sur deux experts indépendants, professeurs de dermatologie exerçant dans des CHU d'autres régions dont un spécialiste en cancérologie dermatologique, pour analyser des dossiers de patients signalés par le Professeur Philippe Humbert. Le rapport provisoire du 26 janvier 2017 est transmis au CHU et au Professeur Philippe Humbert dans le cadre de la procédure contradictoire. Le rapport définitif est communiqué au CHU et au Professeur Philippe Humbert le 22 mars 2017.

Par ailleurs l'ARS engage un audit du Centre d'Etudes et de Recherche sur le Tégument, unité de recherche du CHU placée sous la responsabilité du Professeur Philippe Humbert, dont les conclusions ne sont pas encore connues.

### Contact presse

Pauline Bernard - Directrice coopérations, communication, secrétariat général - Tél. 03 81 21 86 61 / 90 21

## **Des prises en charge analysées à la loupe et en toute transparence par des experts indépendants**

Le CHU a souhaité dès le départ que la lumière soit faite sur toutes les situations inquiétantes signalées par le Professeur Philippe Humbert.

Deux inspections menées par des experts indépendants, diligentées par l'Agence Régionale de Santé, en 2015 et en 2016 ont étudié les dossiers de patients signalés par le Professeur Philippe Humbert.

Le rapport remis le 22 mars 2017 par l'ARS porte sur l'analyse de soixante-trois dossiers de patients, dont 18 portent sur des prises en charge en onco-dermatologie. La mission était composée d'un inspecteur et d'un médecin inspecteur de santé publique de l'Agence ainsi que de deux professeurs de dermatologie, dont un spécialiste en oncologie hors région.

A la suite des deux rapports de l'ARS, ce sont au total sept experts, dont trois professeurs de dermatologie exerçant dans d'autres régions, qui ont analysé les pratiques du service.

### **Des pratiques médicales conformes**

Dans le rapport remis le 22 mars 2017, pour la deuxième fois, des experts indépendants, professeurs en dermatologie, invalident les dénonciations du Professeur Philippe Humbert : **la pratique médicale a respecté les protocoles et recommandations de bonnes pratiques en matière de prise en charge en onco-dermatologie.**

S'agissant des 18 dossiers signalés par le Professeur Philippe Humbert et portant sur les **réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP)**, il est utile de rappeler que plus de 1 500 dossiers de patients en onco-dermatologie ont été discutés dans ce cadre entre mi 2013 et fin 2016. **Les rapports démontrent clairement qu'il n'y a pas eu de prescriptions de chimiothérapies injustifiées et abusives.**

Les décisions concernant les patients ont été évaluées comme conformes aux données actuelles de la science.

### **Rassurer les patients : la qualité et la sécurité des soins assurées**

L'Agence Régionale de Santé a tenu dans un communiqué en date du 22 mars 2017 à rassurer pleinement les patients et leurs familles quant à la qualité et à la sécurité des soins offerts par le service de dermatologie.

Contrairement à certaines affirmations, le CHU n'a reçu, à ce jour, aucune plainte de patients de dermatologie ayant trait à des prises en charge inadaptées en chimiothérapie. Il examinera en pleine transparence toutes les réclamations qui pourraient lui parvenir.

### **Les actions engagées pour lutter contre les calomnies**

**Face aux accusations graves et infondées qu'il a subies, le CHU a décidé de porter plainte pour diffamation contre le Professeur Philippe Humbert.**

Le Professeur Philippe Humbert a par ailleurs été entendu par la chambre disciplinaire de l'Ordre régional des Médecins lundi 20 mars 2017.

L'Agence Régionale de Santé a indiqué qu'elle allait pour sa part saisir l'Ordre pour infractions au code de déontologie médicale.

### **Contact presse**

Pauline Bernard - Directrice coopérations, communication, secrétariat général - Tél. 03 81 21 86 61 / 90 21